Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_20-DE

PLOUZANÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Procuration : 2
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 01/04/2026
Affichage en date du : 01/04/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le huit avril, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Emmanuel SAVALLI qui a donné procuration à M. Franck NICOLAS, et Mme Julia JORDAN à Mme Solène BALCON.

Secrétaire de Séance : Mme Bleuenn FLOCH

N° **2026-04-08-20**

Objet : **Désignation de représentants – Assemblée générale de l'association « UniVert de Mescouezel »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-21,

Vu la convention entre l'association UniVert de Mescouézel et la commune de Plouzané en date du 10 février 2014, et notamment son article 8,

La convention avec l'association "UniVert de Mescouézel" dispose que le Maire ou son représentant et trois conseillers municipaux élus siègent à l'assemblée générale de ladite association pour représenter la Commune.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à désigner successivement trois élus pour le représenter à l'assemblée générale de cette association.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_20-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***DÉSIGNE*** Françoise GUENEUGUES, Julia JORDAN et Isabelle GAILHARD-ROCHER en tant que représentantes du conseil municipal à l'assemblée générale de l'association « UniVert de Mescouézel »,

- ***DONNE*** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Bleuenn FLOCH

MAIRIE DE PLOUZANÉ
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 9 avril 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT